**Questionnaire de consultation: Réduction du méthane et ramasseurs de déchets: défis et opportunités pour la protection des droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de l'urgence climatique**

Le rapporteur spécial sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (REDESCA) de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) préparera un rapport sur la relation entre la réduction des émissions de méthane provenant du secteur des déchets et la protection des droits économiques, sociaux et culturels des ramasseurs de déchets[[1]](#footnote-1) en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Ce rapport vise à analyser le rôle crucial des ramasseurs de déchets qui, en détournant les déchets des décharges à ciel ouvert, évitent la production de méthane dans les eaux stagnantes et les conditions anaérobies causées par les déchets non collectés, contribuant ainsi de manière significative à l'atténuation des émissions provenant de systèmes de gestion des déchets médiocres ou inexistants. En particulier, la collecte et la réinsertion dans la chaîne de production de recyclage de déchets tels que le papier, le carton, les textiles et le bois contribuent directement à la réduction des émissions de méthane. Le rapport traitera donc de la réduction des émissions de méthane en tant que priorité climatique mondiale en raison de son potentiel élevé à contribuer au réchauffement de la planète, ainsi que de la responsabilité des entreprises dans la production et la gestion des déchets. Sur la base de ces conclusions, le rapport cherchera à développer des normes et des recommandations interaméricaines spécifiques pour guider la formulation de politiques publiques inclusives pour la réduction du méthane et la transition vers des modèles durables de gestion formelle des déchets. Il s'agira notamment d'intégrer les ramasseurs de déchets dans les systèmes de recyclage, l'économie circulaire et les systèmes de responsabilité élargie des producteurs, en garantissant la protection complète de leurs droits. En outre, l'accent sera mis sur l'impact environnemental et climatique de ces politiques afin de renforcer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, REDESCA invite les États membres, les organisations internationales, les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme, les institutions académiques, les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que les experts à soumettre leurs observations sur les questions présentées ci-dessous.

**Date limite de réponse : 15 juillet 2025 jusqu'à 23h59 EST.**

Envoyez vos réponses à [CIDH\_DESCA@oas.org](mailto:CIDH_DESCA@oas.org)et indiquer dans l'objet du courriel : **"Consultation Questionnaire - Réduction du méthane et recycleurs".**

**Questionnaire**

1. **Informations personnelles**

* **Nom/prénom :**
* **E-mail :**
* **Institution/Organisation :**
* **Position/Position :**
* **Pays :**

1. Veuillez présenter la situation actuelle des ramasseurs de déchets informels dans votre pays, en soulignant les principaux défis et obstacles structurels au plein exercice de leurs droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Si possible, indiquez s'ils sont en mesure de s'organiser, s'ils ont accès à la protection sociale et quelles sont leurs conditions de vie. Incluez des informations sur les contextes spécifiques qui contribuent à la persistance des conditions de vulnérabilité et à la violation systématique de leurs droits.
2. Indiquez si l'État dispose d'indicateurs officiels ou de données statistiques sur les ramasseurs de déchets, ou si des données fiables sont disponibles auprès d'organisations non gouvernementales ou d'universités. Si possible, veuillez inclure des informations sur le nombre total de ramasseurs de déchets dans votre pays, ainsi que le pourcentage de ramasseurs de déchets travaillant dans les décharges et dans les rues, et le nombre d'organisations de ramasseurs de déchets enregistrées. Veuillez partager ces statistiques, de préférence ventilées en fonction de facteurs tels que la situation géographique, le sexe, l'origine ethnique ou raciale, la nationalité, l'âge, entre autres.
3. Quels sont les facteurs sociaux, économiques ou structurels qui contribuent à la présence du travail des enfants dans le secteur informel du recyclage ? Indiquez si l'État dispose d'indicateurs officiels ou de données statistiques sur la participation des enfants et des adolescents aux activités de recyclage informel dans votre pays, ou si des données fiables sont disponibles auprès d'organisations non gouvernementales.
4. L'État a-t-il mis en œuvre des politiques publiques, des programmes ou des mesures spécifiques visant à prévenir et à éradiquer le travail des enfants dans le secteur informel de la collecte, du tri et de la commercialisation des déchets ? Dans l'affirmative, quels ont été les principaux résultats obtenus, ainsi que les défis identifiés dans leur mise en œuvre ?
5. Quelles alternatives pour les ramasseurs de déchets sont mises en œuvre par l'État lorsque les décharges sont fermées ou pendant le processus de transformation des décharges à ciel ouvert en décharges ? Veuillez fournir des évaluations sur le fonctionnement de cette réglementation et indiquer si un cadre global pour l'utilisation des technologies de réduction et de capture du méthane adaptées aux contextes locaux a été envisagé. Veuillez indiquer si ces mesures prévoient l'inclusion des ramasseurs de déchets dont les moyens de subsistance dépendent de la décharge.
6. Avez-vous connaissance de programmes ou de politiques publiques qui encouragent la transition vers des modèles plus durables de gestion formelle des déchets (en mettant l'accent sur la réduction des émissions de méthane des décharges), conformément aux normes et aux engagements internationaux en matière d'environnement et de droits de l'homme ? Quel impact ont-ils eu sur les droits des ramasseurs de déchets ? Favorisent-ils leur inclusion ?
7. Connaissez-vous des programmes ou des politiques publiques qui surveillent les impacts et les effets indirects des émissions de méthane et d'autres gaz à effet de serre sur la santé humaine, tels que l'augmentation des maladies respiratoires ou les décès prématurés ? Si vous disposez d'informations sur les mesures préventives promues par l'État pour atténuer les effets des émissions de méthane sur la santé, en particulier dans les communautés situées à proximité des sources d'émission telles que les décharges, ou sur les travailleurs directement exposés aux déchets (tels que les ramasseurs de déchets), veuillez les joindre.
8. Existe-t-il des réglementations qui intègrent et promeuvent spécifiquement les ramasseurs de déchets en tant qu'acteurs essentiels des systèmes formels de gestion des déchets, en garantissant la protection intégrale de leurs droits humains ? Connaissez-vous des actions ou des mesures qui promeuvent le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la reconnaissance des recycleurs informels au sein des chaînes de valeur du recyclage ? Dans l'affirmative, veuillez joindre les informations et fournir l'évaluation de votre organisation sur la manière dont cette réglementation fonctionne dans la pratique.
9. Décrivez les politiques publiques, les programmes, les plans nationaux ou d'État et les mesures adoptées par l'État pour garantir la responsabilité des entreprises dans la gestion des déchets, en particulier ceux qui comprennent la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur, dans le but d'atténuer l'impact environnemental des produits de post-consommation et de réduire la production de déchets. Indiquez si ces politiques publiques, programmes, plans nationaux ou d'État et mesures adoptées par l'État ont inclus les ramasseurs de déchets et leurs organisations de la conception à la mise en œuvre.
10. Quelles sont les principales sources d'émissions de méthane dans le secteur des déchets dans votre pays et quels sont les politiques, plans ou technologies mis en œuvre pour les réduire ? Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre effective de ces politiques (par exemple, manque de financement, difficultés techniques, manque de capacité institutionnelle, etc.)
11. Quels politiques, programmes, cadres réglementaires ou initiatives ont été élaborés dans votre pays pour impliquer les ramasseurs de déchets dans les stratégies de capture et de réduction des émissions de méthane provenant du secteur des déchets ? Veuillez indiquer s'il existe des cadres réglementaires spécifiques, des accords avec des organisations ou associations de ramasseurs de déchets, des incitations économiques ou techniques, des programmes de formation ou toute autre mesure visant à renforcer leur rôle dans la gestion des déchets et la réduction du méthane. En outre, veuillez préciser si des études ou des évaluations ont été menées sur l'impact de ces initiatives sur la réduction des émissions.
12. La législation de votre pays reconnaît-elle le droit au travail et le droit à un environnement sain pour les ramasseurs de déchets ? Existe-t-il des canaux formels de participation pour les ramasseurs de déchets ? Si oui, quels sont ces canaux ?
13. Veuillez préciser ou clarifier toute autre information que vous jugez pertinente pour la connaissance de REDESCA.

Il est possible de répondre au questionnaire de manière partielle ou complète, en fonction des informations disponibles ; des recherches, des rapports et d'autres documents déjà préparés et/ou publiés en rapport avec le sujet peuvent être soumis.

Si des annexes sont soumises, elles doivent être clairement identifiées et différenciées du document principal. Les rapports publiés antérieurement peuvent être soumis en tant qu'annexes.

Nous vous remercions de votre participation et de la diffusion de ce document.

1. Dans le cadre de ce questionnaire, le terme "ramasseurs de déchets" sera utilisé pour désigner spécifiquement les "ramasseurs de déchets de base". [↑](#footnote-ref-1)